

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2018 À 18 HEURES 30

N° DEL2018_199 : CRÉATION DE LA COMMISSION LOCALE DU SITE
PATRIMONIAL REMARQUABLE

L'an deux mille dix huit, le dix huit décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 18 décembre 2018 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Anne-Marie ROSÉ

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Dominique SANCHEZ, Dominique MAS, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Michel TREBOSC, Blandine THUUEL, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Bruno CRUSEL, Marie-Louise AT, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Madame Agnès BRU, messieurs, Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Philippe MARAVAL

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Philippe BONNECARRERE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Fabien LACOSTE (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Naïma MARENGO (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Bruno LAILHEUGUE (pouvoir à Odile LACAZE), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Enrico SPATARO (pouvoir à Steve JACKSON), Claude JULIEN (pouvoir à Pierre DOAT), Catherine BIAU (pouvoir à Dominique MAS)

Votants : 45

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 18 DÉCEMBRE 2018

N° DEL2018_199 : CRÉATION DE LA COMMISSION LOCALE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

Pilote : Affaires générales, juridiques et commande publique

Madame Anne-Marie ROSÉ, rapporteur,

La loi relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP) en date du 7 juillet 2016 a institué les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) en lieu et place des secteurs sauvegardés.

Le décret du 29 mars 2017 a supprimé les Commissions Locales du Secteur Sauvegardé (CLSS) et a créé les commissions locales du site patrimonial remarquable (CLSPR).

Il appartient à l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale d'instituer ladite commission.

L'article D 631-5 du Code du Patrimoine en précise la composition :

5 membres de droit :

- Le président (Présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois)
- Le Maire de la commune concernée par le site patrimonial remarquable
- Le Préfet du Tarn
- Le Directeur Régional des Affaires Culturelles (DRAC)
- L'Architecte des Bâtiments de France (ABF)

Au maximum 15 membres nommés :

- 1/3 de représentants désignés en son sein par le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.
- 1/3 de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine désignés par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois après avis du Préfet du Tarn.
- 1/3 de personnalités qualifiées en matière de protection du patrimoine désignées par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois après avis du Préfet.

Pour chaque membre nommé, un suppléant doit être désigné.

La commission devra également adopter son règlement intérieur.

Il vous est proposé de fixer à 5 le nombre de membres représentant chacun des collèges.

Conformément au décret sus visé, l'avis du préfet a été sollicité. Un avis favorable a été rendu.

Aussi, il vous est proposé de désigner :

- Au titre des représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine :

- Fondation du Patrimoine (titulaire : Olivier CEBE et suppléant : Gérard GUYADER)
- Albi Patrimoine (titulaire : M Gérard ALQUIER et suppléant : M Serge VINCENT)
- CAUE 81(titulaire : Mme Ondine JOUVE et suppléant : Mme Sonia SERVANT)
- Association de la Butte du Castelvieu (titulaire: M Patrick ANDRIEU-RUP et suppléant: M Jean-Pierre BARRIERE)
- Comité départemental d'archéologie (titulaire: M Jacques MATHIEU et suppléant: Christophe MENDYGRAL)

- Au titre des personnalités qualifiées en matière de protection du patrimoine :

- CCI (titulaire : M Michel BOSSI et suppléant : M Hubert DELAMARE)
- Chambre de métiers et de l'artisanat (titulaire : M Jean-Michel CAMPS et suppléant : M David BEZIAT)
- Ecole Européenne de l'Art et des Matières (titulaire : M Patrick BELURIEE et suppléant : M Quentin BELURIEE)
- Archives départementales (titulaire : M Jean LE POTTIER et suppléant : Mme Virginie MASSOL-KREMER)
- M Claude BRUN (titulaire) et M Georges PROTET (suppléant)

Il convient également de désigner les 5 membres titulaires et 5 membres suppléants du conseil communautaire qui siégeront à la commission locale du site patrimonial remarquable.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

INSTITUE la commission locale du site patrimonial remarquable.

FIXE la composition de la commission locale du site patrimonial remarquable ainsi qu'il suit :

5 membres de droit :

- Le président (Présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois)

- Le Maire de la commune concernée par le site patrimonial remarquable
- Le Préfet du Tarn
- Le Directeur Régional des Affaires Culturelles (DRAC)
- L'Architecte des Bâtiments de France (ABF)

15 membres :

- 1/3 de représentants désignés en son sein par le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.
- 1/3 de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine désignés par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois après avis du Préfet du Tarn.
- 1/3 de personnalités qualifiées en matière de protection du patrimoine désignées par la communauté d'agglomération de l'albigeois après avis du préfet.

DÉSIGNE les membres de la commission locale du site patrimonial remarquable :

Au titre des représentants désignés en son sein par le conseil communautaire de la communauté d'agglomération de l'albigeois

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Monsieur Bruno LAILHEUGUE	Monsieur Patrick BÉTEILLE
Monsieur Pierre-Marie SENES	Monsieur Steve JACKSON
Madame Anne-Marie ROSÉ	Madame Sarah LAURENS
Madame Marie-Louise AT	Monsieur Jean-François ROCHEDREUX
Madame Laurence PUJOL	Madame Michèle BARRAU-SARTRES

- Au titre des représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine :

- Fondation du Patrimoine (titulaire : Monsieur Olivier CEBE et suppléant : Monsieur Gérard GUYADER)
- Albi Patrimoine (titulaire : Monsieur Gérard ALQUIER et suppléant : Monsieur Serge VINCENT)
- CAUE 81(titulaire : Madame Ondine JOUVE et suppléant : Madame Sonia SERVANT)
- Association de la Butte du Castelveil (titulaire: Monsieur Patrick ANDRIEU-RUP et suppléant: Monsieur Jean-Pierre BARRIERE)
- Comité départemental d'archéologie (titulaire: Monsieur Jacques MATHIEU et suppléant: Monsieur Christophe MENDYGRAL)

- Au titre des personnalités qualifiées en matière de protection du patrimoine :

- CCI (titulaire : Monsieur Michel BOSSI et suppléant : Monsieur Hubert DELAMARE)
- Chambre de métiers et de l'artisanat (titulaire : Monsieur Jean-Michel

CAMPS et suppléant : Monsieur David BEZIAT)

- Ecole Européenne de l'Art et des Matières (titulaire : M Patrick BELURIEE et suppléant : M Quentin BELURIEE)

- Archives départementales (titulaire : M Jean LE POTTIER et suppléant : Mme Virginie MASSOL-KREMER)

- M Claude BRUN (titulaire) et M Georges PROTET (suppléant)

Pour extrait conforme,
Fait le 18 décembre 2018,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL